

Règlement Qualification COUPE DU MONDE ITSF



Valable à partir de :

Créé le :

Créé par :

Version 1.1 :

Coupe du monde 2023

20 avril 2021

groupe de travail STF Qualification COUPE DU MONDE ITSF

09 septembre 2023

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Situation initiale	3
3. Exigences de base pour la qualification	3
4. Qualification par la voie de l'ITSF	3
5. Qualification par la voie de la STF (Championnat suisse)	4
5.1. Attribution des jokers.....	4
5.2. Règlement de substitution	6
6. Autres disciplines	7
6.1 Double classique	7
6.2 Doubles juniors / doubles seniors / compétitions pour handicapés et autres disciplines non mentionnées dans le règlement.	8
7. Enregistrement et désenregistrement auprès du STF et nominations.....	8
8. Autre.....	8

Versionnement:

Date	Version	Remarque
20.04.2021	1.0	Élaboration d'un concept selon le mandat STF DV 2020
13.06.2021	1.0	Adoption et mise en vigueur de la version 1.0 par l'AD STF 2021
09.09.2023	1.1	Assouplissement du cycle de qualification ITSF conformément aux directives de l'ITSF et à la planification de l'ITSF WORLD CUP 2025

1. Introduction

Le but de ce document est de définir comment les joueurs peuvent se qualifier pour la COUPE DU MONDE de la International Table Soccer Federation (ITSF), qui a lieu tous les 2 ans, et comment se déroule le processus.

Outre le nombre déterminé de wild cards que la Swiss Tablesoccer Federation (STF) peut attribuer, il est possible de se qualifier par une voie ITSF. Ces voies de qualification sont communiquées par l'ITSF. Une telle qualification via l'ITSF - pour autant que la place de départ soit prise - augmente ainsi le contingent de joueurs que la STF peut annoncer à l'ITSF.

2. Situation initiale

L'ITSF attribue un certain nombre de places de départ pour diverses compétitions par COUPE DU MONDE ITSF. Ce nombre peut changer par COUPE DU MONDE ITSF, par exemple, il dépend du nombre de joueurs licenciés, etc.

Outre le certain nombre de wildcards que la Swiss Tablesoccer Federation (STF) peut attribuer, il est possible de se qualifier via une voie ITSF, par exemple en se classant parmi les meilleurs lors d'une World Series (WS) dans les deux années précédant la COUPE DU MONDE ITSF. Ces modes de qualification seront communiqués par l'ITSF. Une telle qualification via l'ITSF - si la place de départ est occupée - augmente ainsi le contingent de joueurs que la STF peut signaler à l'ITSF.

3. Exigences de base pour la qualification

Pour toutes les qualifications, il est nécessaire que l'ITSF et la STF accordent l'éligibilité à la COUPE DU MONDE ITSF.

Tous les joueurs qui se qualifient via ITSF ou STF doivent également jouer sous le drapeau suisse, sinon ils perdront leur place de départ.

La participation n'est possible que dans une seule tranche d'âge.

4. Qualification par la voie de l'ITSF

Si les joueurs se qualifient par la voie de l'ITSF, les règles suivantes s'appliquent :

- La qualification par une voie ITSF est prioritaire par rapport à la voie STF (Swiss Tablesoccer Finals ou Championnats suisses).
- Dans les compétitions de double, les joueurs doivent également se présenter dans la même formation à l'ITSF WORLD CUP.
- Les joueurs qualifiés par l'ITSF dans les compétitions de double qui ne prennent pas cette place de départ ne peuvent pas se qualifier (avec un autre partenaire) par la voie STF. Exception à cette règle :

Si un joueur de l'équipe qui s'est qualifiée par la voie ITSF est totalement empêché de participer à l'ITSF WORLD CUP (il ne peut donc pas jouer d'autres compétitions, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie STF.

5. Qualification par la voie de la STF (Championnat suisse)

Le nombre de joueurs pouvant se qualifier par la voie de la STF dépend du nombre de wild cards dont dispose la STF. Le nombre de wild cards varie selon l'ITSF WORLD CUP. L'idée est qu'au moins les champions suisses des années entre la dernière ITSF WORLD CUP et la prochaine ITSF WORLD CUP des compétitions correspondantes se qualifient.

5.1. Attribution des jokers

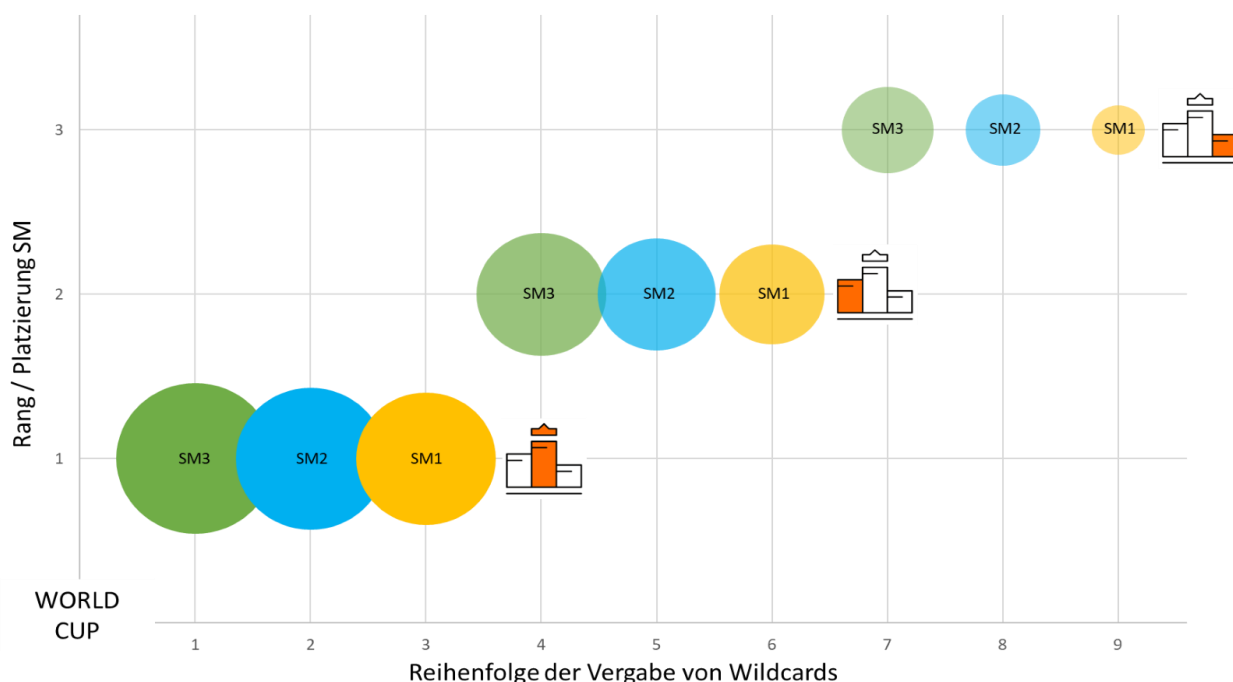
Pour les compétitions de l'ITSF WORLD CUP qui se déroulent lors des Swiss Tablesoccer Finals (championnats suisses ou CS), les joueurs ou les équipes se qualifient en fonction du nombre de Wildcards (WC) disponibles.

Et ce, conformément aux dispositions suivantes (exemple pour 3 CS entre deux ITSF WORLD CUPS) :

	2 WC	3 WC	4 WC	5 WC	6 WC	7 WC	etc.
CS Année 1		Rang 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	...
CS Année 2	Rang 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1+2	...
CS Année 3	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1-3	...

Tableaux Légende: CS = Championnat Suisse; Année 1 = première année de qualification ou CS le plus éloigné dans le temps de la WORLD CUP

Représentation graphique de l'ordre d'attribution des wildcards (exemple pour 3 CS entre 2 WORLD CUPS) :



- Les joueurs qui se qualifient dans les épreuves de double doivent également se présenter dans la même formation à l'ITSF WORLD CUP, sinon ils perdent leur place de départ.

- Lors de l'inscription au championnat suisse, une équipe doit décider si, en cas de classement lors des prochains CS (Swiss Tablesoccer Finals) suffisant pour une qualification à l'ITSF WORLD CUP, cette place de départ sera également prise en compte.
- Si une équipe décide, lors de l'inscription au CS (Swiss Tablesoccer Finals), d'utiliser la place de départ, toute place de départ obtenue lors d'un CS précédent dans la même compétition est perdue (il n'y a pas de droit de vote/choix du partenaire).
- Si le partenaire de double se qualifie par la voie ITSF avec un autre joueur, le joueur restant peut se qualifier avec un autre partenaire par la voie ITSF ou par la voie STF, lors d'un autre CS.
- Si un joueur de l'équipe qui s'est qualifiée par la voie STF est totalement empêché de participer à l'ITSF WORLD CUP (et ne peut donc pas jouer d'autres compétitions, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie STF.

5.2. Règlement de substitution

- Les joueurs ou les équipes peuvent se qualifier en tant que remplaçants pour des raisons telles que:
 - Un joueur ou une équipe décide de ne pas participer à la COUPE DU MONDE ITSF ou est empêché de participer.
 - Un joueur ou une équipe s'est déjà qualifié(e) dans l'autre Championnat suisse.
 - Les wild cards de la STF se libèrent parce que des joueurs ou des équipes se sont qualifiés par la voie de l'ITSF.
- Les remplaçants sont définis jusqu'au 4ème grade inclus dans l'ordre suivant :
 - a) Le grade le plus élevé non encore qualifié des deux Championnats suisses.
 - b) Pour les équipes qui ont obtenu le même classement:
Zu D'abord le(s) meilleur(s) classé(s) du CS le plus récent avant la prochaine ITSF WC, ensuite celui du deuxième CS le plus récent, etc.
- Si des joueurs ou des équipes jusqu'au 4e rang inclus des deux CS ont été repêchés et que toutes les wildcards ne sont pas encore occupées, les autres participants seront définis par d'autres repêchés des CS les plus récents des rangs 5 à 8 inclus, et ce de la manière suivante:
 - a) Si les autres places à partir du 5e rang d'une compétition ne sont pas jouées lors du championnat suisse :

Les joueurs de 5e rang qui occupent la place la plus élevée dans le classement STF de la saison la plus récente sont remplacés (pour les compétitions en double, les points des joueurs sont additionnés). Si le nombre de points est exactement le même, c'est le plus grand nombre de victoires de la saison STS qui est pris en compte ; si ce nombre est également le même, c'est le meilleur classement ITSF qui est pris en compte (également additionné pour les épreuves de double). S'il reste encore des wild cards à attribuer, elles seront déterminées conformément au chiffre 8 du présent règlement.
 - b) Si les autres places sont jouées à partir du 5e rang d'une compétition lors du championnat suisse :

Selon le classement le plus élevé ; en cas de classement égal : au sens du paragraphe ci-dessus (place la plus élevée du classement STF de la saison la plus récente).

6. Autres disciplines

6.1 Double classique

Si les compétitions correspondantes sont disputées lors de championnats suisses, les joueurs et les équipes se qualifient sur la base des dispositions relatives à la qualification selon les chiffres 4 et 5.

Voie ITSF:

- Les joueurs qualifiés par la voie ITSF en double classique doivent également participer à l'ITSF WORLD CUP dans la même formation.
- Les joueurs qualifiés par la voie ITSF en double classique qui ne participent pas à l'ITSF WORLD CUP dans cette formation pour la compétition correspondante ne peuvent pas non plus y participer s'ils se sont qualifiés (en plus) par la voie STF (avec un autre partenaire). La seule exception est que si un joueur de l'équipe qui s'est qualifiée via l'ITSF est totalement empêché de participer à l'ITSF WORLD CUP (et ne peut donc pas jouer d'autres compétitions, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie STF.
- Si un joueur de l'équipe qui s'est qualifiée par la voie ITSF est totalement empêché de participer à l'ITSF WORLD CUP (ne peut donc pas jouer d'autres compétitions, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie STF.

Voie STF :

- La qualification par la voie STF se fait sur la base des résultats obtenus lors des CS de double dames et de double hommes. En fonction du nombre de wildcards, les joueurs se qualifient selon le tableau ci-dessous :

	2 WC	3 WC	4 WC	5 WC	6 WC	7 WC	etc.
CS Année 1		Rang 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	...
CS Année 2	Rang 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1+2	...
CS Année 3	Rang 1	Rang 1	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1+2	Rang 1-3	...

- T Tableaux Légende: CS = Championnat Suisse; Année 1 = première année de qualification ou CS le plus éloigné dans le temps de la WORLD CUP*
- Les équipes qui se sont qualifiées par la voie de la STF ont le choix de participer à la discipline Classic Double dans la même formation.
- Lors de l'inscription au championnat suisse, une équipe doit décider si, en cas de classement au CS à venir suffisant pour une qualification à l'ITSF WORLD CUP, cette place de départ sera également prise.
- Si une équipe décide lors de l'inscription au CS d'utiliser la place de départ, toute place de départ obtenue lors d'un CS précédent dans la même épreuve est perdue (il n'y a pas de droit d'option/de choix du partenaire).
- Si le partenaire de double se qualifie par la voie ITSF avec un autre joueur, le joueur restant peut se qualifier avec un autre partenaire par la voie ITSF ou la voie STF, lors d'un autre CS.
- Si une équipe décide, lors de l'inscription au CS, d'utiliser sa place de départ, toute place obtenue lors d'un CS précédent dans la même compétition est perdue (il n'y a pas de droit de vote/choix du partenaire). La seule exception est que si un joueur de l'équipe qui s'est qualifiée par la voie STF est totalement empêché de participer à l'ITSF WORLD CUP (et ne peut donc pas jouer d'autres

compétitions, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie STF.

- Les équipes doivent se décider avant la date limite indiquée au point 7. Si les équipes concernées renoncent à participer à la discipline Classic Double ou si d'autres places de départ doivent encore être attribuées, les participants seront définis conformément au chiffre 8.

6.2 Doubles juniors / doubles seniors / compétitions pour handicapés et autres disciplines non mentionnées dans le règlement.

- Si les compétitions correspondantes sont jouées lors des Swiss Tablesoccer Finals (championnats suisses), les joueurs et les équipes se qualifient selon les dispositions relatives à la qualification selon les chiffres 4 et 5.
- Si les compétitions correspondantes ne sont pas disputées lors des Swiss Tablesoccer Finals (championnats suisses), les wildcards sont attribuées conformément au chiffre 8.

7. Enregistrement et désenregistrement auprès du STF et nominations

Après le dernier Championnat suisse, le joueur ou l'équipe dispose de 10 jours (calculés à partir du jour suivant le Championnat suisse) pour **s'inscrire ou se désinscrire** de la COUPE DU MONDE ITSF par épreuve.

Il est de la responsabilité des joueurs / équipes de s'inscrire ou de se désinscrire dans ce délai. Si la date limite d'inscription/radiation n'est pas respectée, les places de départ seront perdues et les joueurs/équipes monteront en grade conformément au point 5.2, "Règlement de substitution". Si d'autres jokers sont disponibles, ils seront attribués selon le point 8.

Les annulations à court terme après la nomination définitive (généralement environ 30 jours après le dernier Championnat suisse) seront traitées conformément à la clause 8.

La STF rapporte les nominations à l'ITSF.

8. Autre

Dans le cas des situations explicitement mentionnées et dans le cas d'autres constellations qui ne sont pas couvertes par ce règlement ou dans le cas de changements à court terme, inévitables, le conseil d'administration de la STF décide de la manière de procéder et à qui les places (restantes) seront attribuées. Le conseil d'administration de la STF peut désigner un comité (par exemple, une commission des sports) ou une personne (par exemple, le responsable des sports de compétition de la STF) qui sera chargé de cette tâche.